

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/11/18

Dossier complet le :

29/11/18

N° d'enregistrement :

F01118P0267

1. Intitulé du projet

Construction de 3 bâtiments tertiaires dans le cadre du projet « Vita Vitae » situé dans la commune d'Evry (91).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. le Président, Francis CHOUAT

RCS / SIRET | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 9 | 2 | 2 | 8 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |

Forme juridique

Communauté d'agglomération
Administration Publique Générale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
<p>Rubrique 39° « Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté. »</p>	<p>Surface de plancher développée : environ 12 249 m². Emprise du terrain de l'opération : 10 772 m².</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Situé à l'angle du Boulevard Coquibus et de la RN7 sur la commune d'Evry (91), le projet Vita Vitae comprend la construction de trois bâtiments tertiaires de fonctions mixtes (bureaux et laboratoires) pour compléter l'offre en bâtiments tertiaires à destination des entreprises du Génopole d'Evry. Ces bâtiments peuvent être réversibles (laboratoires/bureaux). Le projet est réparti en 3 bâtiments sur une surface de plancher totale de 12 249 m². Le site existant est localisé sur la partie est de la parcelle AL 43 et AL 55, sur lesquelles aucune construction en dur n'est répertoriée depuis au moins 1933. Le terrain est actuellement partiellement occupé par un terrain de softball (tracés au sol), ainsi que par une antenne-relais. Le projet est encadré par le complexe sportif André THOISON à l'ouest, le boulevard Coquibus au sud, la RN 7 à l'est et la voie ferrée du RER D au nord. Le projet est sous maîtrise d'ouvrage publique (Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud) et est organisé en 3 lots (A+B+C) qui constituent l'objet de la présente demande de permis de construire. La surface de plancher totale se répartit de la façon suivante :

- Lot A (voie d'accès) : 415 m² emprise au sol, 0 m² SDP.

- Lot B (bâtiment Coquibus) : 3763 m² emprise au sol, 4619 m² SDP.

- Lot C (bâtiment Thoison + bâtiment RN7) : 6594 m² emprise au sol, 3815 m² SDP pour chacun des deux bâtiments.

Par ailleurs un réaménagement des travaux de voirie (carrefour à feux et voie de tourne-à-gauche) est à prévoir le long du boulevard Coquibus pour faciliter l'accès au site et le raccordement du site aux réseaux de services. La surface concernée est de 2 500 m². Ces aménagements sont effectués en parallèle de la phase travaux du site mais se situent en dehors du périmètre du projet. Ils sont inclus dans la présente demande. Le projet compte 2 187 m² de surface paysagée, localisée en majorité sur le lot C (1433 m²). Il prévoit également l'aménagement de 219 places de stationnement, dont une partie aménagée en sous-sol (un niveau). Le site est accessible par piste cyclable.

4.2 Objectifs du projet

Le projet Vita Vitae s'inscrit dans une volonté de Grand Paris Sud de développer le Génomopole d'Evry, 1er site français dédié aux biotechnologies et aux biothérapies. Lauréat de la première édition de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » organisé par la Métropole du Grand Paris en 2017, le projet entend développer l'offre de bureaux et de laboratoires du Génomopole, à destination des entreprises et des start-ups, dans le but de conforter le rôle prépondérant que celui-ci joue dans le secteur de la recherche génomique et des biotechnologies.

A l'échelle du quartier, le projet vient dynamiser une zone déjà fortement orientée vers la recherche et l'enseignement supérieur : présence des locaux de Généthron, GenoSafe, Advanced Analytical Technologies France, Institut Mines-Telecom Business School, etc. dans un rayon de moins de 800 mètres.

Le projet s'inscrit en cohérence avec la zone dans laquelle il se trouve, qui fait l'objet d'un effort important de réaménagement : création de la ZAC du Parc-aux-Lièvres/Bras-de-Fer de l'autre côté de la RN 7 ; rénovation de la gare du Bras-de-Fer (RER D), création de la ligne Tram 12 express, puis du TZen 4 et TZen 2 d'ici 2023, dans le cadre du Grand Paris Express.

Le terrain localisé à l'angle du boulevard Coquibus et RN 7 est adjacent au complexe sportif André THOISON. L'emprise terrain comprend une partie de la parcelle AL43, sur laquelle le complexe sportif est localisé, ainsi que la parcelle AL55 sise à la RN 7. L'emprise terrain est d'approximativement 10 772 m², réparti en 3 lots de 415 m², 3 763 m² et 6 594 m². Il n'existe actuellement pas de construction en dur sur le site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le site existant est partiellement couvert par un terrain de softball/base-ball (tracés au sol). Pas de travaux de démolition prévus. Le transfert du terrain de softball, qui constitue un équipement extérieur, est assuré par la ville d'Evry. La présence d'une antenne-relais servant la SNCF et plusieurs opérateurs mobiles est à noter. Son déplacement est nécessaire, et prévu, en parallèle de la phase travaux. Le déplacement d'un élément d'éclairage du complexe sportif André THOISON adjacent est également prévu pour faciliter l'accès au site.

Le démarrage prévisionnel des travaux est prévu pour mars 2019. La livraison du premier bâtiment (Coquibus) est prévu pour le 2er semestre 2021. Ce calendrier prévisionnel a vocation à être précisé. Les travaux comprendront : (1) La préparation des terrains (nettoyage, terrassement), ce qui implique le déplacement, lors de la réalisation des travaux du lot C, de l'antenne-relais présente sur site et d'une partie de l'éclairage du complexe sportif adjacent ; (2) La construction des bâtiments ; (3) L'aménagement et le paysagement des espaces extérieurs.

En parallèle de la phase construction, les travaux impliqueront également l'aménagement d'une voie d'accès sur le boulevard Coquibus (création d'un carrefour à feux et d'une voie de tourne-à-gauche). Dans cette optique une étude de circulation a été effectuée en Mars 2018 ; ses recommandations seront intégrées en phase projet. Les travaux réalisés sur le site seront coordonnés entre le promoteur et la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud, notamment en ce qui concerne l'aménagement de la voie d'accès durant la phase travaux et la phase d'exploitation.

Les prescriptions établies dans les différentes études techniques lancées par le promoteur (étude de reconnaissance des sols ; étude environnementale) seront intégrées durant la phase travaux et la phase d'exploitation.

Les travaux s'inscriront dans le respect des Engagements Développement Durable de Bouygues Construction.

Les travaux de construction s'effectueront en plusieurs phases, avec la livraison du premier bâtiment prévu au printemps 2021.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet a une vocation tertiaire. Il consiste en la construction d'un complexe bureaux-laboratoire dont l'emprise au sol totale est de 3 546 m² réparti sur 3 bâtiments. L'opération de réaménagement du carrefour à l'extérieur du site couvre, elle, une surface de 2 500 m². La hauteur prévue maximale est de 21 mètres. En plus des espaces tertiaires (laboratoires/bureaux selon usage), le complexe comprendra la présence de cafétérias. Les espaces extérieurs incluront des espaces verts. Un niveau de sous-sol est prévu à usage de parkings et de locaux techniques.

La desserte de l'opération se fera uniquement par le boulevard Coquibus, au niveau du lot A. Des travaux de voirie sont prévus le long du boulevard Coquibus à cet effet. La voie d'accès permet la desserte des espaces de stationnement extérieurs et en sous-sol. Avec un total de 219 places pour l'ensemble de l'îlot, le nombre de places de stationnement sera conforme aux règles du PLU. Le projet est pensé dans une optique de réversibilité de son usage (laboratoire/bureaux).

Le site est également accessible par piste cyclable.

La gare de RER D « Bras-de-Fer » se situe à moins de 400 mètres de l'opération, de l'autre côté de la RN 7. A terme la desserte en transport en commun du secteur va s'amplifier avec les modes de déplacements en développement dans le cadre du projet du Grand Paris (Tramway Express 12).

Les bâtiments et les places de stationnement seront gérés dans le cadre de co-propriétés et via AFUL.

La collecte des déchets se fera via une collecte par containers. Le projet intégrera des locaux communs d'ordures ménagères en rez-de-chaussée, implantés sur le lot A. La collecte des déchets spéciaux en lien avec les activités du laboratoire se fera par un prestataire spécialisé en RdC.

La gestion des eaux pluviales se fera conformément au règlement d'assainissement de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud en vigueur. Au vue de la faible capacité d'infiltration de la parcelle, il est prévu un rejet maximum de 1 l/s/ha, avec présence d'un bassin de rétention pour répondre aux exigences de la réglementation en vigueur.

Le raccordement au réseau de chauffage urbain est non prévue à ce jour.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de construction fait l'objet d'un permis d'aménager porté par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.
Il n'y a pas de rabattement de nappe prévu.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette de l'opération	10 772 m ²
Surface plancher globale.....	12 249 m ² SP
Espaces extérieurs	7 226 m ²
Hauteur des constructions	21 mètres maximum
Places de stationnement.....	219 places

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Angle Rue Coquibus (5) / NR7
91 000 Vitry-sur-Seine
ESSONNE (91)

Parcelle AL 43
Parcelle AL 55

Coordonnées géographiques¹

Long. 2° 26' 50" E Lat. 48° 37' 21" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas compris dans un périmètre de ZNIEFF. La ZNIEFF de type II « Vallée de Seine de Saint-Fargeau à Villeneuve-Saint-Georges » (ID 110001605) est située de l'autre côté des berges de Seine. Le site n'est donc pas concerné. Voir Annexe 7.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné. L'APB le plus proche se situe à environ 7 km au nord, à Draveil (« La Fosse aux Carpes »). Voir Annexe 7.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Evry est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du réseau routier national dans le département de l'Essonne (approuvé le 25 avril 2016). Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, dont Evry fait partie, est tenue par arrêté datant du 29 avril 2017 d'établir une carte de bruit et un plan de prévention du bruit dans l'environnement. Le site est localisé à l'intersection de la RN 7, dont le volume sonore moyen sur 24h est de l'ordre de 75 Lden, et du boulevard Coquibus, dont le volume sonore moyen sur 24h est de l'ordre de 65 Lden. Voir Annexe 7. Au regard de sa localisation, le site fera l'objet de dispositions spécifiques pour lutter contre les nuisances sonores.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Evry ne compte qu'une partie des berges de Seine comme site inscrit (patrimoine naturel). Celles-ci se trouvent en dehors du périmètre du projet, qui n'est pas concerné. Aucun monument historique ou classé n'a été identifié sur la commune d'Evry. Voir Annexe 7.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La cartographie des zones humides établie par la DRIEE Ile-de-France ne fait pas apparaître de zones humides au niveau du quartier des Epinettes, dont le site du projet fait partie.</p> <p>Les zones humides les plus proches sont concentrées autour de la Seine, avec le corridor le plus proche localisé à approximativement 745 mètres. Le site du projet n'est donc pas concerné. Voir Annexe 7.</p>
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune d'Evry n'est pas couverte par un PPRT ni par un PPRN.</p> <p>La commune d'Evry est concernée par le PPRI de la Vallée de la Seine approuvé le 20 octobre 2003. Celui-ci concerne essentiellement les berges de Seine, et ne fait pas figurer le périmètre du site comme une zone à risques.</p>
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un diagnostic des sols et une étude environnementale ont été réalisés par Roc Sol et ICF Environnement respectivement pour le compte du promoteur en Septembre 2018. L'étude historique n'a pas détecté de potentielles installations passées ou actuelles pouvant engendrer une contamination des milieux, le terrain n'ayant pas été construit depuis au moins 1933. Aucun site BASIAS, BASOL et ICPE n'est référencé au droit du site à l'étude. Notons néanmoins la présence d'un site BASOL et ICPE, le site Snecma où est identifié une pollution des sols et de la nappe superficielle par du chrome et des solvants halogénés. Au regard de la distance du site (a minima 600 m au sud), et de l'absence de certitude sur la continuité et la pérennité d'une nappe superficielle, le risque de contamination des milieux au droit du site est considéré comme relativement modéré.</p>
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les parties captives des nappes de l'Albien et du Néocomien présentes au droit du secteur d'étude, sont incluses dans les Zones de Répartition des Eaux (ZRE) du bassin Seine Normandie (Nappe de Beauce).</p> <p>Une demande d'autorisation de prélèvement dans la ZRE est nécessaire dès le seuil de 8m³/h au lieu de 80 m³/h dans le cas général. Le projet n'occasionnera pas de prélèvement sur ces nappes.</p>
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le périmètre du site n'est pas concerné par un captage ou un périmètre de protection.</p> <p>Un captage d'eaux superficielles pour l'alimentation en eau potable est situé à Corbeils-Essonnes, commune limitrophe située en aval de la zone d'étude.</p>
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune ne compte qu'un seul site inscrit au titre du code de l'environnement, le site des <i>Rives de la Seine</i> ; sa surface est largement limitée le long des berges de Seine et couvre principalement les communes avoisinantes de Soisy-sur-Seine et d'Etiolles. Le périmètre du projet est localisé à environ 1,55 kilomètres du site. Voir annexe 7.</p>
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune d'Evry ne comprend pas de site Natura 2000 sur son territoire. Les 2 sites les plus proches du site du projet correspondent à la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte », classée par arrêté en date du 23 décembre 2003, d'une surface de 522 hectares, et le SIC « Marais des Basses Vallées de la Juine et de l'Essonne », d'une surface de 397 hectares. Il se situe à environ 5 kilomètres au sud de la commune. Voir annexe 6.</p>
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune d'Evry ne compte aucun site classé au titre du code de l'environnement. Aucun site classé ne se trouve à proximité du périmètre du projet (communes limitrophes).</p> <p>Le site classé le plus proche se situe à environ 6.5 kms au sud du périmètre du projet (site classé « Parc du Château » à Echarcon). Voir Annexe 7.</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des prélèvements de volume usuel dans le cadre d'une activité tertiaire. Ceux-ci auront pour origine l'usine de potabilisation de Morsang-Sur-Seine qui alimente l'intégralité de la commune d'Evry.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon l'étude environnementale déjà menée, la première nappe rencontrée au droit du site est la nappe de l'Eocène supérieur de Brie. Cet aquifère est situé au droit du site à une profondeur d'environ 50 m, avec un sens d'écoulement global théorique moyen vers le Nord. Compte tenu de sa forte profondeur et de la présence de couches protectrices de surface, cet aquifère est considéré faiblement vulnérable.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation d'un sous-sol engendre des excédents en matériaux qui feront l'objet d'un mode de gestion spécifique. L'étude environnementale commandée par le promoteur en date de septembre 2018 a détecté des dépassements du seuil CIRE IDF en chrome, cuivre et nickel pour 4 des 6 échantillons d'argile à meulière ; une pollution légère qui ne prévient en rien la réutilisation sur site, pourvu qu'il soit prévu de recouvrir par 30 cm de terre saine les terres présentant des dépassements de seuils CIRE-IDF. Ces recommandations seront prises en compte pendant la phase travaux, durant laquelle le réemploi sur site est l'option privilégiée. Les volumes de terre incompatibles avec une évacuation en ISDI (23% du volume des terres pour un niveau de sous-sol) seront évacuées en ISDI+, conformément aux prescriptions de l'étude environnementale.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation de l'opération nécessite un apport de matériaux de construction selon les filières traditionnelles en Ile-de-France. Le projet intègre des espaces verts et paysagers. L'aménagement de ces espaces nécessite un apport en terre végétale.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne remet pas en cause les continuités écologiques identifiées pour le secteur (berges de Seine et voie ferrée adjacente). Si la phase travaux implique la modification de la flore existante (présence d'arbres délimitant le périmètre du site), les modifications seront compensées en phase d'exploitation par des aménagements paysagers pensés en cohérence avec l'existant (continuité dans les espèces d'arbres choisies pour les surfaces paysagères). Il est à noter la présence de Robiniers faux acacias et d'Ailantes à proximité le long de la voie ferroviaire (côté nord, hors périmètre du site). Le projet suit une démarche Bâtiment Durable Francilien et est en conformité avec la RT 2012. Les travaux s'inscriront dans le respect des Engagements Développement Durable de Bouygues Construction.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucune activité susceptible de représenter une menace à une échelle pouvant impacter les habitats ou espèces inscrits au formulaire standard de données des sites Natura 2000 les plus proches (ZPS Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte et SIC Marais des basse vallées de la Juine et de l'Essonne - à 5 km au sud-ouest du site). Voir annexe 6.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucune activité susceptible de représenter une menace à une échelle pouvant impacter les zones à sensibilité particulière énumérées précédemment.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas à l'origine de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers et maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du site ne contient pas d'ICPE, ni de sites BASOL et BASIAS. Aucune des installations avoisinantes sur la commune d'Evry ne fait l'objet d'un porter-à-connaissance risques technologiques. Voir Annexe 7. Le site est concerné par le transport de matières dangereuses sur la RN 7, qui compte un débit journalier moyen de 24 800 véhicules à Evry.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mouvements de terrain : l'aléa retrait gonflement des argiles est d'indice moyen pour l'emprise du site selon le BRGM. Inondation : l'emprise du projet ne se situe pas dans une zone à risque telle que figurant au PPRI de la Vallée et de la Seine, qui n'existe que sur les berges de Seine. Voir Annexe 7.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet aura une vocation tertiaire. Il ne comprend pas d'activités dangereuses pour l'environnement ou la santé humaine. En phase chantier et en phase exploitation des dispositions sont prises pour prévenir, éviter et gérer les risques de pollution des sols et des eaux souterraines.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier , l'opération va générer un trafic d'engins lourds (évacuation des déblais, apport de matériaux). Des dispositions sont prises dans le cadre du suivi de chantier pour en limiter les impacts. En phase exploitation , Le projet va générer des déplacements (voiture, transports en commun, modes doux). Les principaux trafics seront liés au trajet domicile-travail. La programmation mixte du quartier devrait limiter les déplacements. La gare RER D du Bras-de-Fer se situe à moins de 400 m de l'opération. Des études trafic ont été menées sur le quartier avec pour objectif d'optimiser la gestion du trafic. Les recommandations seront prises en compte (notamment la création d'un carrefour à feux). Voir Annexes 7 et 10.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible de générer des nuisances sonores. La période de chantier est critique en la matière, notamment dans les phases de fonctionnement d'engins lourds. Des dispositions sont prises pour limiter les nuisances (phasage, organisation...) Le projet est compris dans le couloir de bruit des infrastructures de transport terrestre présentes à proximité. Les bâtiments du projet feront l'objet d'un isolement spécifique en cohérence avec ce classement (respect des exigences réglementaires).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible de générer des nuisances olfactives.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet pourra générer de façon temporaire des vibrations liées aux engins de terrassement durant la phase travaux. Des dispositifs matériels limiteront la propagation des vibrations.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est adjacent à une voie ferrée et une route nationale. Il est susceptible d'être concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine d'émissions lumineuses correspondant à l'éclairage des espaces extérieurs et des constructions : cheminements extérieurs, espaces collectifs, accès, bâtiments. Le niveau d'éclairage attendu est celui d'un îlot tertiaire. Le client limite les émissions lumineuses conformément aux prescriptions de l'arrêté du 25 juillet 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est concerné par les émissions lumineuses d'intensité usuelle en contexte urbain.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions polluantes générées par le projet correspondent aux émissions de particules et de gaz à effet de serre normalement attendues dans le cadre du fonctionnement d'un quartier mixte (chauffage, circulations locales...).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre le rejet d'eaux usées liées à l'arrivée de salariés. Les eaux usées seront rejetées au réseau puis traitées au niveau de la STEP de la CAECE (anciennement Evry Centre Essonne). L'usine dispose d'une capacité de traitement de 250 000 équivalents-habitants. Un bassin de rétention sera mis en place pour stocker les EP et assurer un rejet au réseau avec un débit de fuite maximum de 1L/s/ha.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des rejets d'eaux usées liés notamment au fonctionnement normal des bâtiments.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier sera à l'origine de la production de déchets de différentes natures (déchets inertes, déchets non dangereux, déchets dangereux). Ils seront envoyés dans des filières spécialisées en fonction de leur typologie. L'étude environnementale menée par ICF Environnement précise que 23 % des terres seront évacuées en ISDI+. Le projet dans sa phase d'exploitation sera à l'origine d'une évolution des quantités de déchets produits (déchets d'activités produits à l'état initial). La majorité des déchets produits seront des déchets ménagers et assimilés. Le déchets produits sur site en lien avec l'activité de laboratoire de celui-ci seront évacués via un prestataire spécialisé.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parti architectural, urbain et paysager retenu pour l'opération est en cohérence avec le paysage urbain existant du quartier des Epinettes. Les prescriptions formulées ont pour but d'asseoir la cohérence d'aménagement de la zone en posant des éléments forts à respecter pour le projet (implantation, volumétrie, matériaux, paysage).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle destinée au projet est déjà partiellement occupée par un équipement public (terrain de softball), dont une partie limitée des fonctions sera affectée par le projet envisagé. Cela engendrera des modifications en termes d'usages, d'ambiance paysagère et de structuration de l'espace.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet identifiées au 6.1. ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés. Pour autant, il vient compléter le réaménagement du secteur en centre névralgique de la recherche en génomique au sein du Grand Paris, et participe au renouvellement urbain en cours du quartier qui passe par le développement de plusieurs projets d'aménagement notamment :

- La ZAC Parc-aux-Lièvres / Bras-de-Fer (vocation dominante habitat), qui se situe de l'autre côté de la RN 7.
- Centre urbain / Les Aunettes (mixte habitat / activités), le long de l'A6.
- SNECMA Ouest (activités / bureaux), au sud.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures d'évitement et de réduction

Des études techniques ont été conduites à l'échelle du projet. Elles permettent d'évaluer les incidences et de définir des mesures spécifiques pour l'ensemble de l'opération (mobilités, pollution des sols, géotechnique).

Les travaux sont réalisés dans le respect de l'environnement et des riverains. Des efforts sont réalisés pour maîtriser le bruit, la pollution de l'eau et des sols, les poussières, les déchets et les dégradations. Le chantier respecte la Charte Développement Durable de Bouygues Construction.

Les objectifs de cibles et de label retenus sont les suivants : RT 2012 et Bâtiment Durable Francilien. L'emploi de matériaux de construction durables, et notamment de bois, est privilégié, en accord avec les engagements de l'appel à projets Inventons la Métropole du Grand Paris (IMGP).

La phase travaux nécessite l'abattage d'arbres. Cette tâche

sera effectuée, dans la mesure du possible, en cohérence avec le contexte écologique existant (respect des périodes de nidations, continuité des espèces).

Les bâtiments feront l'objet d'un isolement acoustique en cohérence avec le classement des infrastructures de transport terrestres situées à proximité.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il est estimé que le projet peut-être dispensé d'étude d'impact. Les bâtiments feront l'objet de mesures d'isolement acoustique en conformité avec les exigences réglementaires. Par ailleurs l'ensemble des mesures préconisées par les études techniques (géotechnique, environnementale, déplacements) sont intégrées à la conception du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée (partie 5)
Annexe 8 - Appréciation sommaire des impacts potentiels du projet (partie 6)
Annexe 9 - Localisation des autres projets connus avec lesquels les incidences du projet sont susceptibles d'être cumulées (partie 6.2)
Annexe 10 - Etudes techniques
Annexe 11 - Démarche environnementale
Annexe 12 - Etudes techniques réalisées dans le cadre de la ZAC Parc-aux-Lièvres/Bras de Fer

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LISSES

le,

20/11/2018

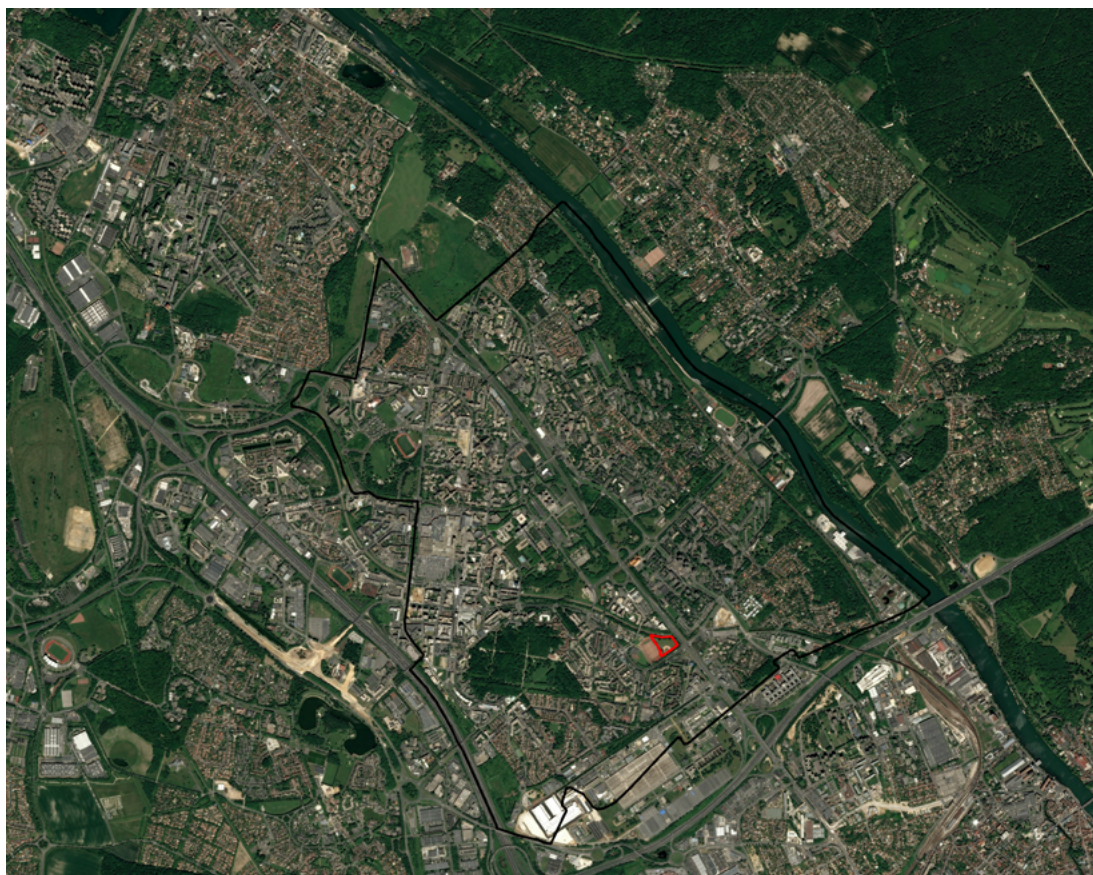
Signature

Par délégué,
Le Directeur de l'Unité Territoriale et de Proximité
Secteur Centre-Essonne
Nicolas DUCEPT

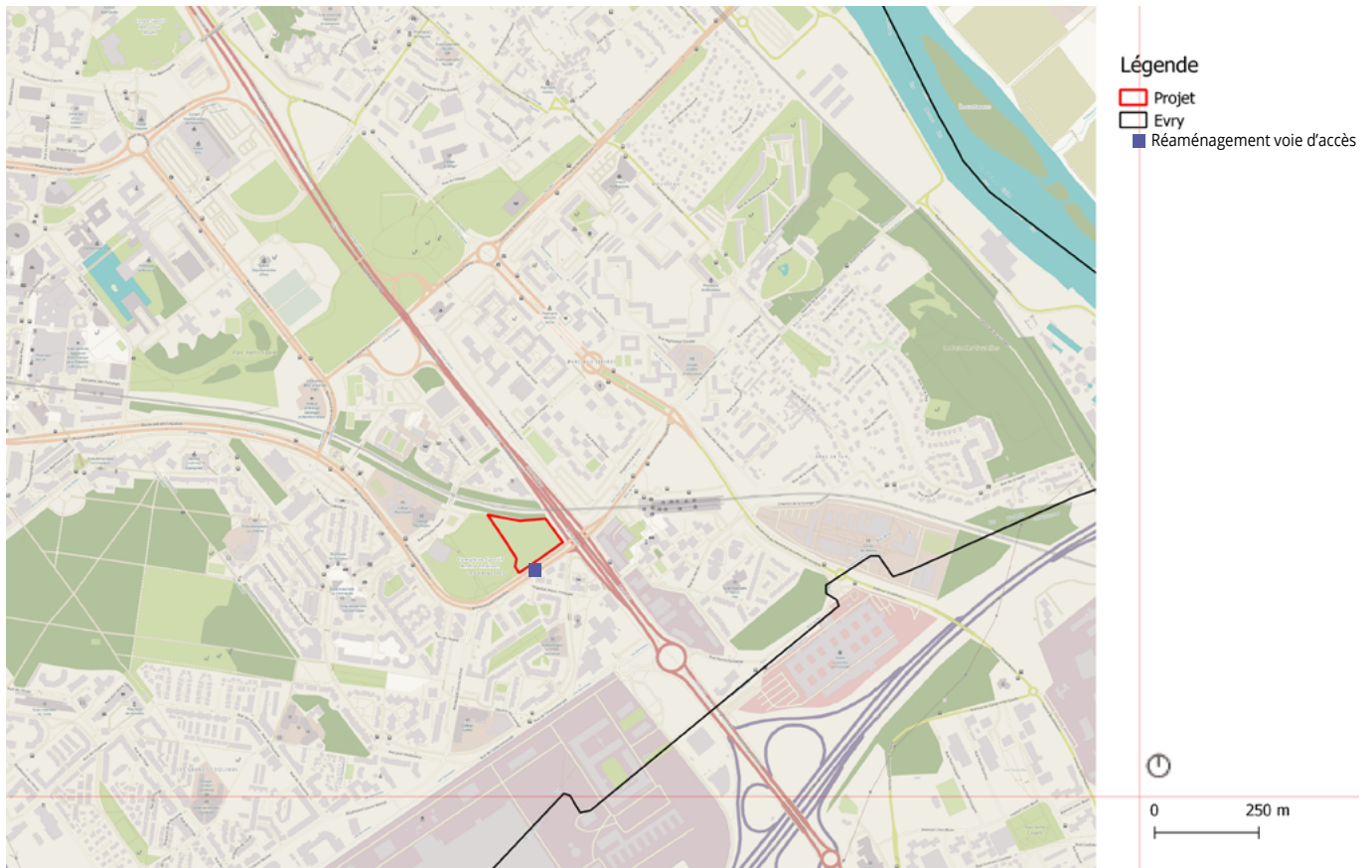
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



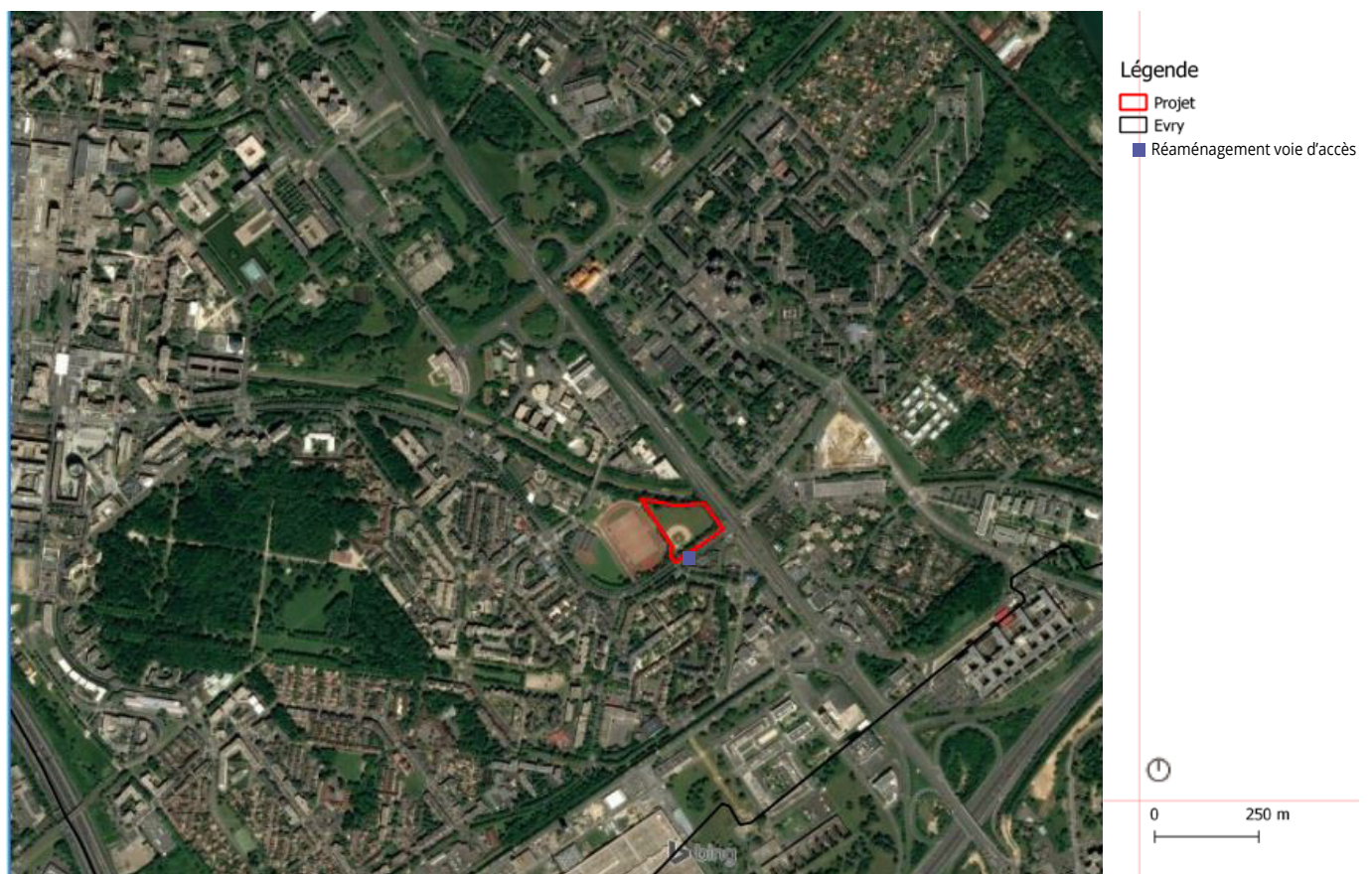
Situation locale au sein de la commune d'Evry (fond OpenStreetMap)



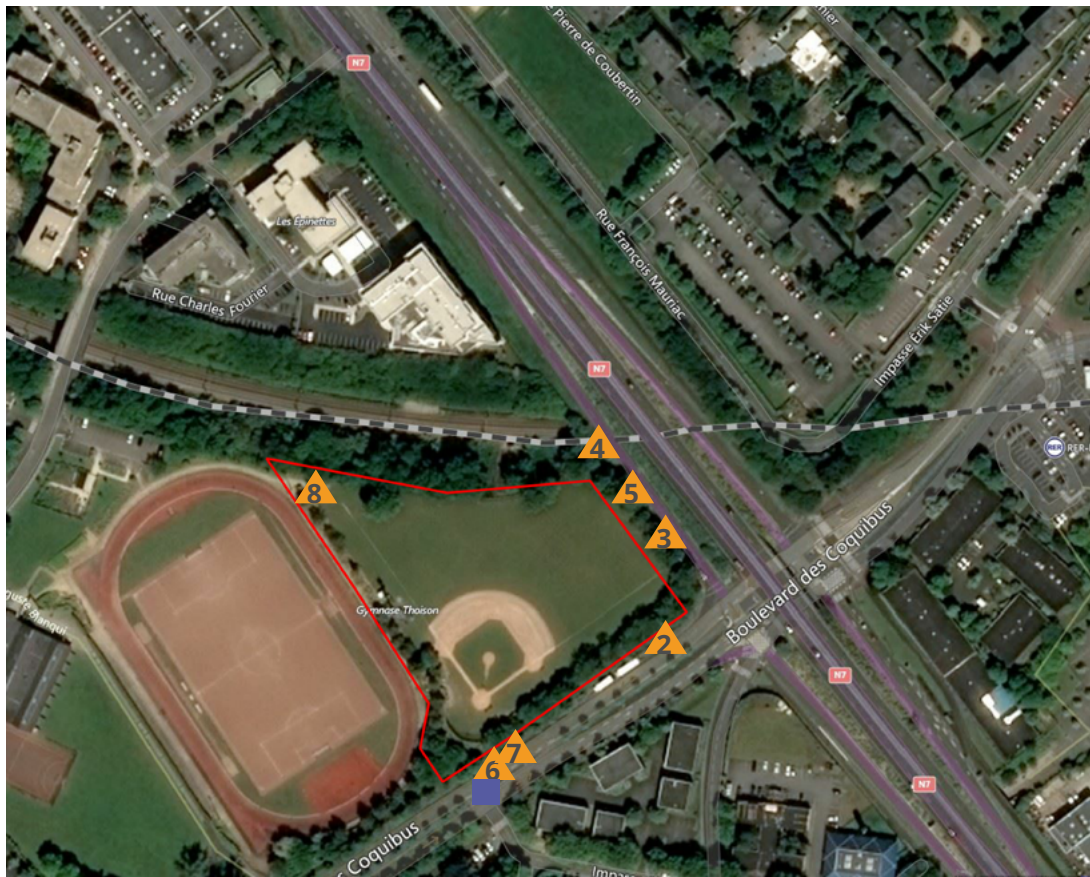
Situation locale au sein de la commune d'Evry (fond Bing, 2018)



Situation locale (fond OpenStreetMap)

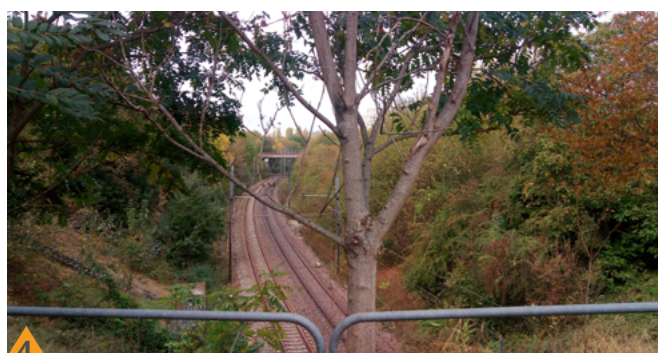


Situation locale (fond Bing, 2018)

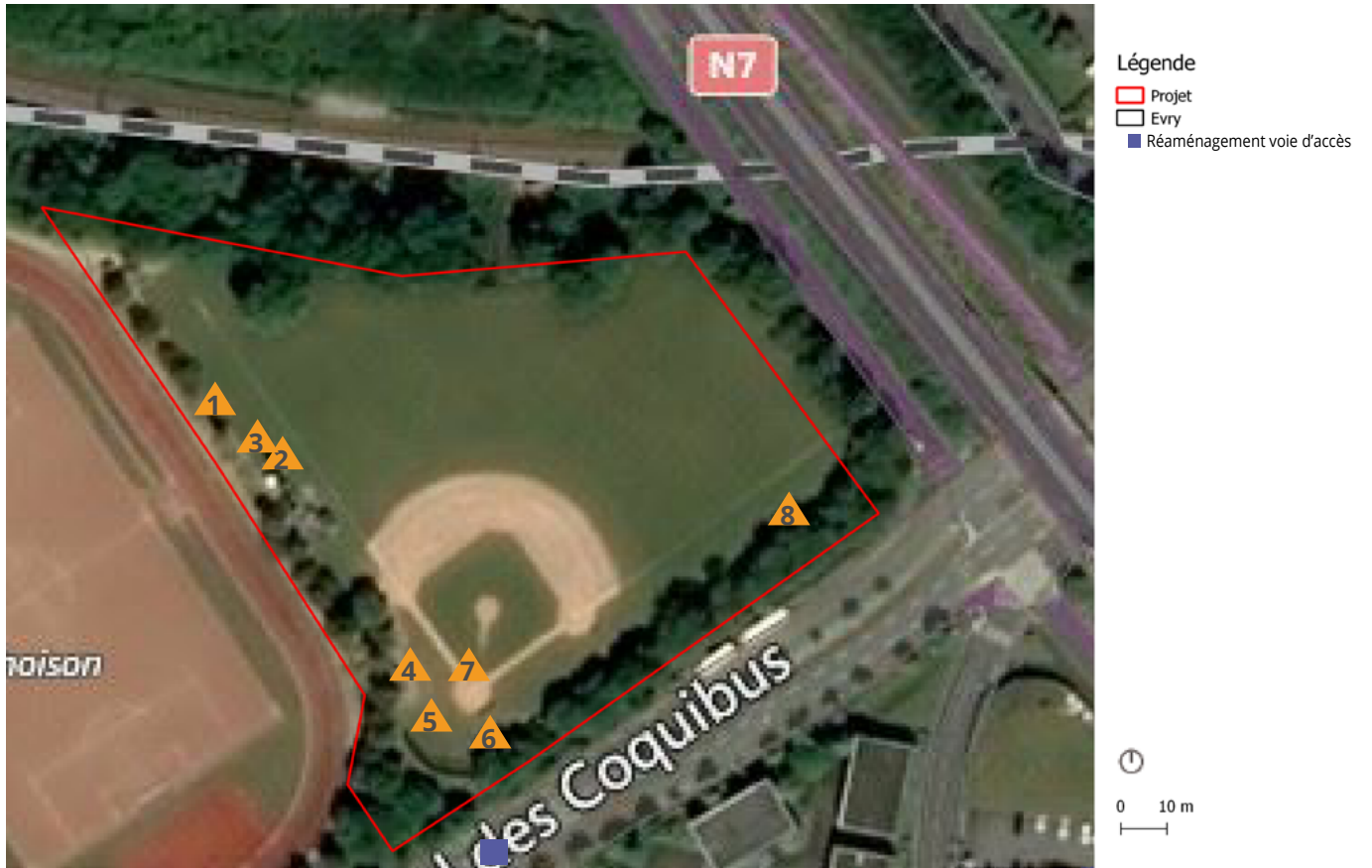


Localisation des photographies (fond Bing, 2018)

Les abords



Photographies (source TRANS-FAIRE, 2018)

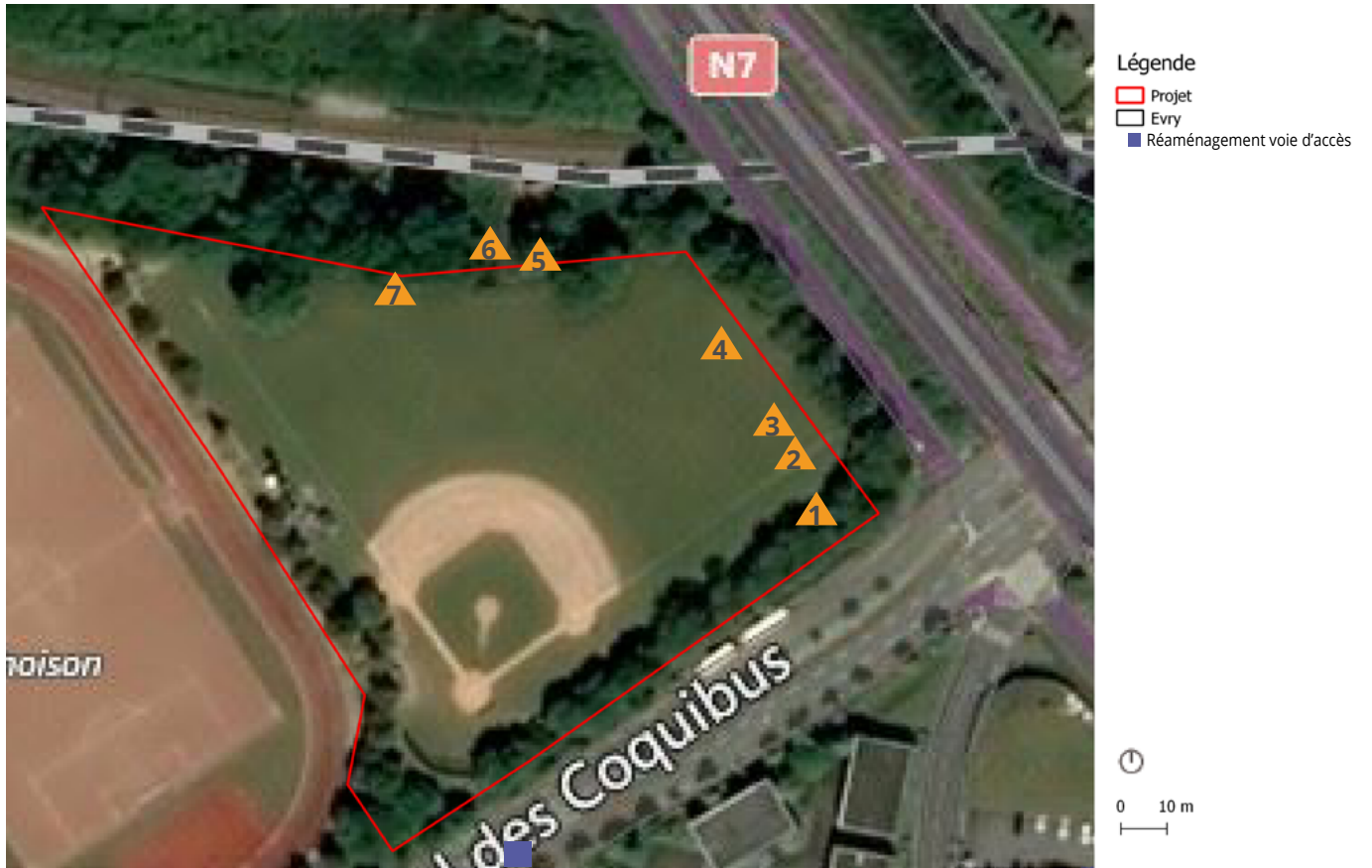


Localisation des photographies (fond Bing, 2018)

Le site



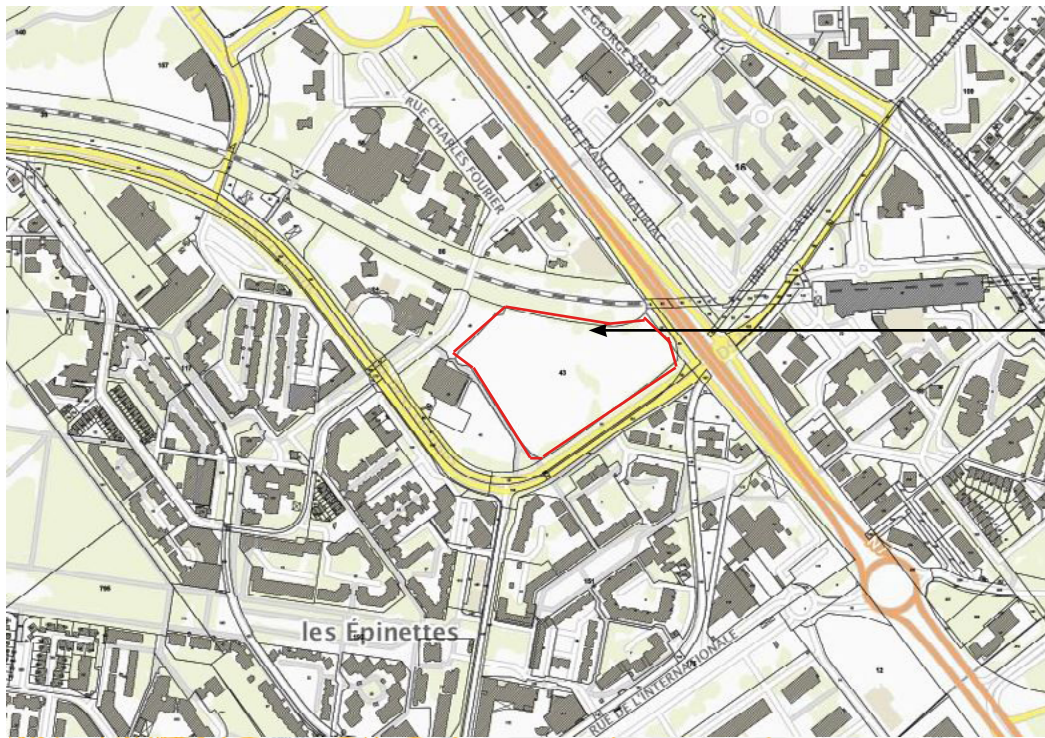
Photographies (source TRANS-FAIRE, 2018)



Localisation des photographies (fond Bing, 2018)



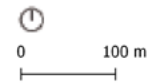
Photographies (source TRANS-FAIRE, 2018)



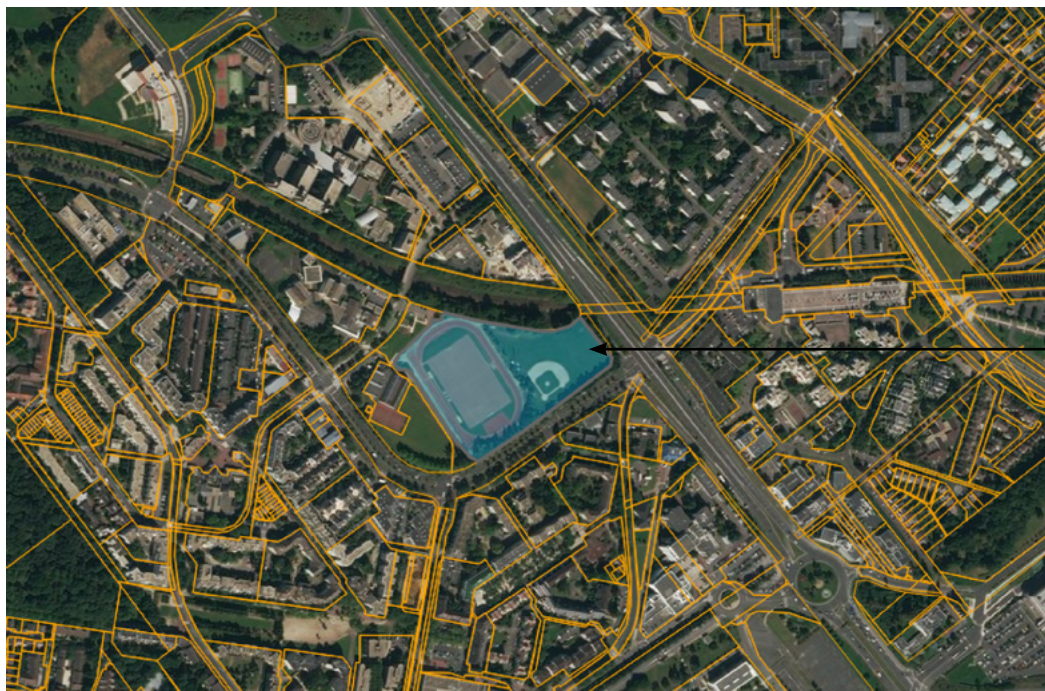
Légende

- Projet
- Evry

Parcelles du site
(AL43 et L55)



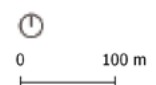
Plan parcellaire (source DGFiP 2018, fond IGN)



Légende

- Projet
- Evry

Parcelles du site
(AL43 et L55)



Plan parcellaire (source Fond Google 2018 / Carto DB)

PLU ZONE URM2 BUREAUX

Emprise au sol des constructions autoriséé 60%
 20 % d'espaces plantés paysagés
 3 places par tranches de 100 m² de SDP
 Niveau B obligation de réaliser 60 % des places
 soit abattement de 40%

SURFACE SDP

Surface bâtiment Coquibus: 4619 m²
 Surface bâtiment Thoison: 3815 m²
 Surface bâtiment RN7: 3815 m²
 Surface totale parcelle: 12249 m²

EMPRISE AU SOL DES CONSTRUCTIONS / SURFACES PAYSAGÉES

LOTS B = 3763 m²
 Emprise au sol autoriséé = 2258 m²
 Emprise au sol Coquibus = 1272 m²
 Espace plantés paysagés réglementaire = 753 m²
 Espace plantés Lot B = 754 m²

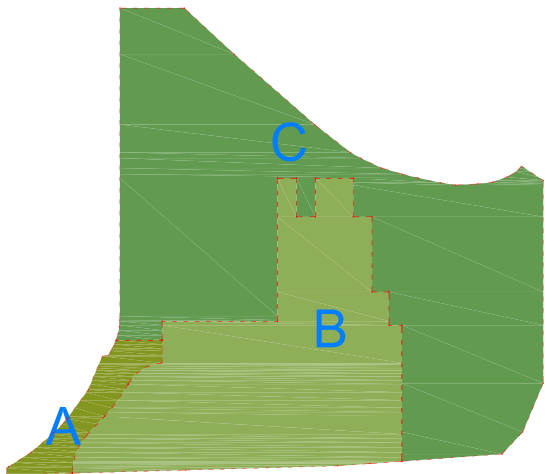
LOTS C = 6594 m²
 Emprise au sol autoriséé = 3956 m²
 Emprise au sol Thoison + RN7 = 2274 m²
 Espace plantés paysagés réglementaire = 1319 m²
 Espace plantés Lot C = 1433 m²

PLACES DE PARKING

-Coquibus: 46.2 x 3 = 138.6 - 40% = 83 places
 -Thoison: 38.15 x 3 = 114.5 - 40% = 68 places
 -RN7: 38.15 x 3 = 114.5 - 40% = 68 places

Coquibus > 83 places
 24 places en parking
 59 places en surface

+
 THOISON > 68 places
 18 places en parking
 50 places en surface



<p>Campus 5 Coquibus</p>	<p>Linkcity 1, avenue Eugène Freyssinet 78 280 Guyancourt Tél (0)1 30 60 48 59</p>	<p>Chaix & Morel et associés 16, rue des Haies 75020 Paris Tél (0)1 43 70 69 24 Email contact@chaixetmorel.com</p>	<p>Bidard & Raissi 38 Rue de Rochechouart 75009 Paris Tél (0)1 46 34 08 80</p>	<p>PLAN MASSE</p>	<p>DATE : 15 OCTOBRE 2018</p>	<p>PHASE : APS</p>
					<p>ÉCHELLE : 1:500</p>	<p>ÉMETTEUR : CMA</p>
					<p>FICHER :</p>	<p>N° : 02</p>

PLU ZONE UR2 BUREAUX

Emprise au sol des constructions autorisée 50%
 20 % d'espaces plantés paysagés
 3 places par tranches de 100 m² de SDP
 Niveau B obligation de réaliser 60 % des places
 soit abattement de 40%

SURFACE SDP

Surface bâtiment Coquibus: 4619 m²
 Surface bâtiment Thoisson: 3815 m²
 Surface bâtiment RN7: 3815 m²
 Surface totale parcelle: 12249 m²

EMPRISE AU SOL DES CONSTRUCTIONS / SURFACES PAYSAGÉES

LOTS B = 3763 m²
 Emprise au sol autorisée = 2256 m²
 Emprise au sol Coquibus = 1272 m²
 Espace plantés paysagés réglementaire = 753 m²
 Espace plantés Lot B = 754 m²

LOTS C = 6594 m²
 Emprise au sol autorisée = 3956 m²
 Emprise au sol Thoisson + RN7 = 2274 m²
 Espace plantés paysagés réglementaire = 1319 m²
 Espace plantés Lot C = 1433 m²

PLACES DE PARKING

Coquibus: 46,2 x 3 = 138,6 - 40% = 83 places
 -Thoisson: 38,15 x 3 = 114,5 - 40% = 68 places
 -RN7: 38,15 x 3 = 114,5 - 40% = 68 places

Coquibus > 83 places
 24 places en parking
 59 places en surface

THOISSON > 68 places
 18 places en parking
 50 places en surface

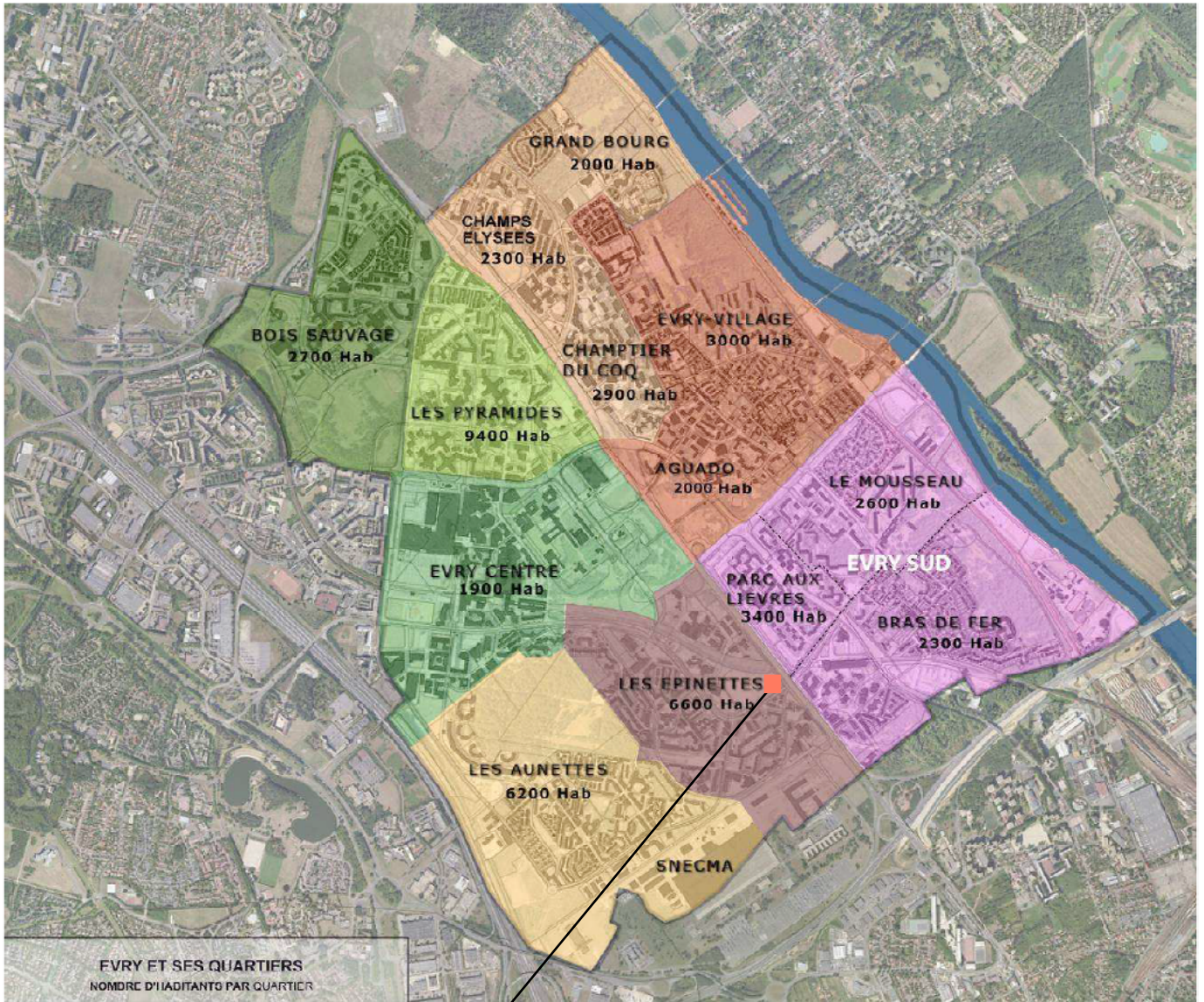
RN7 > 68 places
 18 places en parking
 50 places en surface

Bâtiments
 Espace paysagé
 Places
 Stationnement + voirie
 Ponds



Campus 5 Coquibus	Linkdty 1, avenue Eugène Freyssinet 78 280 Guyancourt TR 001 50 60 68 55	Chaix & Morel et associés 15, rue des Hôles 75020 Paris Tél: 01 47 70 89 74 - Email: contact@chaixmorel.com	Bjard & Reiss 58 Rue de Rochechouart 75008 Paris Tél: 01 46 74 68 86	PLAN MASSE	DATE: 15 OCTOBRE 2018	PHASE: AFS
					ÉCHELLE: 1/500	ÉMETTEUR: CMA
					FICHER:	N°: 02

Plan masse de l'opération (source Grand Paris Sud, 2018)



Projet

Localisation du site dans le quartier des Epinettes (source PLU de Evry, 2009)



Plan des abords du projet (Fond Bing, 2018)

Situation par rapport aux sites Natura 2000

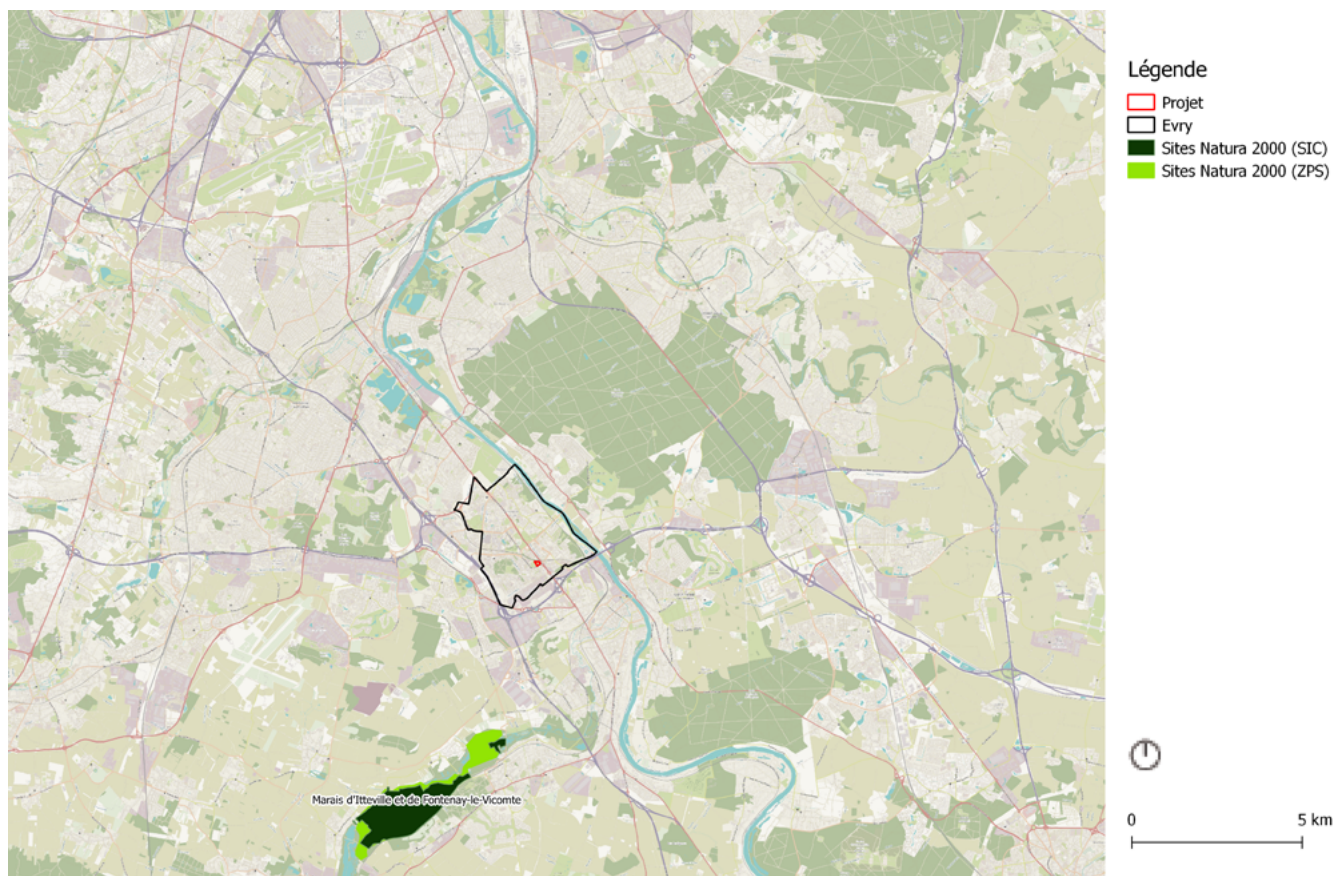
La Zone de Protection Spéciale ZPS « Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte »

La commune de Evry ne comprend pas de site Natura 2000 sur son territoire.

Le site le plus proche du projet correspond à la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte », classée par arrêté en date du 23 décembre 2003. Le site occupe une surface de 522 hectares. Il se situe à environ 5 kilomètres au sud-ouest de la commune.

Le Site d'Importance Communautaire SIC « Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne »

Le SIC « Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne » est également localisé à environ 5 kilomètres au sud-ouest de la commune et est classé depuis le 14 septembre 2010. Il occupe une surface de 397 hectares.



Les sites Natura 2000 en Essonne (source PLU de Evry, 2009)